



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2020-3862
Demande : Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit –
Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Fongicide Miravis Neo
Numéro d'homologation : 33022
Principe actif (p.a.) : Pydiflumétofène+ azoxystrobine + propiconazole
Numéro de document de l'ARLA : 3193569

Contexte

Le fongicide Miravis Neo est un fongicide prémélangé, contenant les ingrédients actifs pydiflumétofène (75 g/L), azoxystrobine (100 g/L) et propiconazole (125 g/L). Il est homologué pour contrôler ou supprimer diverses maladies fongiques à une dose de 0,75 à 1,25 L/ha dans le maïs et le soja, à une dose de 1,0 à 1,25 L/ha dans les légumineuses, ou à une dose unique de 0,75 L/ha dans les arbustes et les céréales à petits grains.

Pour l'avoine, Miravis Neo est homologué pour la suppression de la septoriose du blé à 0,75 L/ha.

But de la demande

L'objectif de cette demande est d'élargir l'homologation du fongicide Miravis Neo pour la suppression de la rouille couronnée dans l'avoine et de modifier le nom du produit pour le suivant : fongicide A21461.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise, étant donné que le profil d'utilisation demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les justifications et les résultats scientifiques de trois essais d'efficacité menés au Canada en 2019 ont été examinés pour étayer les allégations concernant la suppression de la rouille couronnée dans l'avoine. Les résultats d'efficacité ont démontré que Miravis Neo a supprimé la rouille couronnée dans l'avoine lorsque le produit est appliqué selon le mode d'emploi prévu dans les essais à des niveaux modérés à élevés de pression exercée par la maladie. Le profil d'emploi proposé pour le contrôle de la rouille couronnée est conforme à

l'utilisation actuellement homologuée pour l'avoine. L'homologation de ce nouvel usage donnera aux cultivateurs canadiens un nouveau produit afin de lutter contre cette maladie importante de l'avoine.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des informations sur la valeur du produit, le fongicide Miravis Neo, et a estimé que les informations étaient suffisantes pour ajouter une allégation selon laquelle il permet de supprimer la rouille couronnée dans l'avoine sur l'étiquette du produit.

Références

- 3147749 2019, A21461A A21461B - Value Summary - Oats Crown Rust Canada, 2019, DACO: 10.1
- 3147751 2019, A21461 - Efficacy Trial - Oats - Canada - 2019, DACO: 10.2.3.3
- 3147752 2019, A21461 - Efficacy Trial - Oats (OAT19-02) - Canada - 2019, DACO: 10.2.3.3
- 3147753 2019, A21461 - Efficacy Trial - Oats (OAT19-03) - Canada - 2019, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9